



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

60 ans de politique internationale de protection des eaux dans le bassin du Rhin - Colloque commémoratif au Château de Mayence

Coblence/Mayence, les 29 et 30 juin 2010

Plus de 250 responsables de la gestion des eaux venant de la Suisse, de la France, du Luxembourg, de l'Allemagne et des Pays-Bas, Etats membres de la CIPR, et des autres Etats du bassin versant du Rhin se retrouvent mercredi 30 juin 2010 pour fêter 60 ans de coopération fructueuse dans le cadre de la protection transfrontalière du Rhin. A la lumière de six décennies de travail commun, le colloque commémoratif donnera l'occasion de tirer un bilan des acquis et de lancer des pistes d'avenir.

C'est à Bâle le 11 juillet 1950 que s'est tenue la première conférence de la « Commission Internationale pour la Protection du Rhin contre la Pollution » à l'initiative des Pays-Bas pour examiner à un niveau transfrontalier les problèmes de pollution des eaux du Rhin. Depuis cette date, la Suisse, la France, le Luxembourg, l'Allemagne et les Pays-Bas coopèrent étroitement pour relever les grands défis de la politique de protection du Rhin, comme par exemple la gestion d'accidents tels que celui de Sandoz en novembre 1986 ou la maîtrise de crues centennales comme celles de 1993 et de 1995. Les succès obtenus en matière de dépollution grâce aux programmes d'action menés sur le Rhin sont la meilleure preuve des avancées majeures qu'une action commune permet d'atteindre à l'échelle internationale. Le Programme « Rhin 2020 » et le Plan d'Action contre les Inondations qui y est rattaché sont actuellement en cours de réalisation. On note avec satisfaction que les objectifs définis à l'époque de leur lancement sont en parfaite cohérence avec la législation communautaire en vigueur.

- Des mesures sont attendues sur les écluses d'Haringvliet, de nouvelles passes à poissons seront aménagées sur les barrages du Rhin supérieur à Strasbourg et Gerstheim et sur de nombreuses autres rivières pour améliorer la continuité écologique (montaison et dévalaison). Par ailleurs, l'ancien réseau de biotopes typiques du milieu rhénan va être rétabli progressivement grâce à la redynamisation du milieu alluvial et à la remise en communication de plus de 30 vieux bras.
- La mise en place d'espaces de rétention permettra par ex. de réduire sensiblement d'ici 2020 les éventuels dommages dus aux inondations dans la plaine rhénane et les pointes de crue extrêmes.
- Les mesures en cours contribuent à améliorer plus encore la qualité de l'eau ; une plus grande attention est accordée aux nouvelles substances, par exemple aux résidus de produits d'hygiène corporelle, aux médicaments, aux substances endocriniennes, pour lesquelles la CIPR prépare des stratégies de prévention.

Pour assurer la coordination dans l'ensemble du bassin versant, la coopération transfrontalière a été étendue en 2001 à l'Autriche, au Liechtenstein et à la Belgique/Région Wallonne, notamment afin d'élaborer avec tous les partenaires le Plan

de gestion du district hydrographique international du Rhin, conformément à la directive cadre sur l'eau.

A l'invitation de la délégation allemande, l'Assemblée plénière de la CIPR se tiendra également au château de Mayence juste après le colloque commémoratif.

La fête du soixantenaire de la CIPR aura lieu en matinée du 30 juin 2010 de 9h30 à 13h30 dans la grande salle de conférence du Kurfürstliches Schloss. Monsieur Jacques Sicherman, Président de la CIPR, Monsieur Dietrich Ruchay, ancien Président de la CIPR, et Lodewijk van Ulden, ancien chef de la délégation néerlandaise, en activité à l'époque de l'accident de Sandoz, retraceront dans leurs discours commémoratifs et au travers de notes personnelles les 60 ans de politique coordonnée de protection des eaux dans le bassin du Rhin et feront un tour d'horizon des grands enjeux à venir à l'échelle européenne. Ces allocutions seront suivies de tables rondes au cours desquelles des membres actifs et d'anciens collègues de la CIPR ainsi que des représentants des associations de protection de l'environnement et des groupes d'usagers mettront en lumière les multiples facettes des thèmes clés de la CIPR : « Saumon 2020 », « Le Rhin est-il vraiment un fleuve propre ? » et « Inondations et changement climatique ».

Informations diverses

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Ben van de Wetering

Tél. : +49 (0)261 942525-17

Portable : +49-170-4976861

Anne Schulte-Wülwer-Leidig

Tél. : +49-(0)261-94252-19

Portable : +49-171-322 65 82

La CIPR en bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, Etats riverains du Rhin, ainsi que la Commission Européenne, coopèrent ensemble dans le cadre d'une convention internationale au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). Le Président et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenze (Allemagne). Par ailleurs, le secrétariat apporte son soutien aux Etats du bassin du Rhin devant mettre en oeuvre la directive cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE) et la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE). Dans cet esprit, la coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein et à la Belgique/Région Wallonne. Les langues de travail de la CIPR sont le français, l'allemand et le néerlandais. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la CIPR www.iksr.org.